

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

MME GLASER SARAH MAUD 9 RTE DE MINERVE 34210 AZILLANET

____ Vos références _

N° fiscal (vous): 05 17 387 589 089 C

Référence de l'avis : 17 34 7544077 40

Identification de votre imposition :

Département : 340

HERAULT Commune: 020

020 AZILLANET

Lieu d'imposition : 0085

9 RTE DE MINERVE

Numéro FIP: 340 86 13 5145478789 4

Numéro de rôle : 780

Date d'établissement : 26/10/2017
Date de mise en recouvrement : 31/10/2017

Votre situation _

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/12/2017** 826,00 €

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 688,00 €

Montant de votre contribution 138,00 €

à l'audiovisuel public

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre « Votre situation » (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis d'impôt en ligne, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/12/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

34047

OCCUPANT(S)										
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année						
340861351454787894	MME GLASER SARAH MAUD	N*	S	0						

TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	3392	3392	3392	3392		
Valeur locative moyenne	2210	2210	2210	2210		
A •Général à la base B •Personne(s) à charge			120			
T - Par personne rang 1 ou 2 T pour 1 personne(s) E - Par personne rang 3 ou +	10 % 221 15 %	221	10 % 383 15 %	221		
M pour personne(s) E •Spécial à la base N T •Spécial handicapé	0 %		0 %			
s						
Base nette d'imposition Taux d'imposition 2017 Cotisations 2017	3171 9,42 % 299	3171 0,337 % 11	2889 12,65 % 365	3171 0,143 % 5		Total des cotisations 680
Dont Majoration Rés. Secondaires Taux d'imposition 2016	40.00.0/	0.202.0/	2.44.0/	0.440.0/		
Rappel cotisations 2016	19,09 % 539	0,362 % 11	3,14 % 90	0,142 % 4		
Variation en valeur	+35	0	90	+1		
Variation en valeur Variation en pourcentage	+5,56 %	0 %		+25 %		
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
Général à la base Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2) Par personne(s) à charge (rang 3 ou +) Spécial à la base	Commune	Cyndicat	Increommunante	100	TAXO GENTALI	
EVOL	UTION DES IMPOSI	TIONS ENTRE 201	6 ET 2017		Frais de gestion	+ 8
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Prélèvements :	
(a) Cotisations (b) Allégements (c) = (a) – (b) Somme à payer	651 106	688 0	+37 -106	+5,68 % -100 %	- pour base élevée - sur rés. secondaires Plafonnement	
	SAUX TAXES	688 : NOMBRE 1	+143	+26,24 % GIME P	selon le revenu	
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF AFF	VL revalorisée	Selon le revenu	
18,50 % Cotisation référence 2003	0200006513P	Maison	Н	3392	Montant de votre impôt	688

La variation des cotisations en colonne commune englobe cette année les cotisations communale et intercommunale. Vous ne remplissez plus en 2017 les conditions pour bénéficier du même allègement de taxe d'habitation qu'en 2016.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017

138

Vous occupiez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.

Vos démarches

Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, ⇒ Sur impots.gouv.fr :

déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr 0 811 90 06 75* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H ⇒ Par téléphone :

⇒ Par courrier :

Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de

votre espace particulier) : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SAINT-PONS - S.A.I.D. SAINT-PONS CITE ADMINISTRATIVE GRAND RUE - 34220 ST PONS DE THOMIERES

*(Service 0,06 € / min + prix appel)